Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 113 (2005)

Artikel: La prise d'Orbe du 20 septembre 1802 relatée par un contre-

révolutionnaire

Autor: Badini, Luce

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-514210

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LA PRISE D'ORBE DU 30 SEPTEMBRE 1802 RELATÉE PAR UN CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE

Le Mémoire historique sur le Pays de Vaud d'Antoine-Charles de Gingins (1767-1823)

LUCE BADINI

L'année dernière, dans cette même rubrique, le *Mémoire historique sur le Pays de Vaud* d'Antoine-Charles de Gingins avait fait l'objet d'une présentation par Michel Pahud¹. Nous ne reviendrons donc pas sur les caractéristiques de ce document. Rappelons toutefois que le cidevant seigneur d'Orny avait rédigé ce mémoire, vraisemblablement à la fin de 1802, dans le but de faire découvrir au public un épisode méconnu de la contre-révolution vaudoise: l'affaire d'Orbe. En effet, Antoine-Charles de Gingins constatait que ses contemporains ne connaissaient que la version officielle des événements, véhiculée par Henri Monod, ardent adversaire du parti pro-bernois².

Cette vision partisane de la prise d'Orbe fera cependant foi pendant longtemps, l'historiographie traditionnelle s'étant très peu intéressée aux contre-révolutionnaires. Les historiens contemporains n'ont de plus jamais pris la peine de mener des recherches sur ce sujet, tous reprennent quasiment mot à mot les quelques pages qu'Auguste Verdeil consacre à cette affaire dans son *Histoire du canton de Vaud*³. Ce récit, basé sur les sources officielles, reste très partial, il fait la part belle aux actions des troupes vaudoises. Notons que ce spécialiste de l'histoire du Pays de Vaud avait élaboré une théorie selon laquelle les insurgés d'Orbe constituaient les renforts armés du comité de Malley, autre groupe qui voulait renverser le gouvernement helvétique réfugié à Lausanne⁴.

Dans le numéro de l'an passé, les deux premières parties du mémoire d'Antoine-Charles de Gingins avaient été publiées. La prise d'Orbe étant le sujet principal de ce récit, l'extrait

Michel PAHUD, «Antoine-Charles de Gingins (1766-1823): commentaires d'un contre-révolutionnaire sous la République helvétique. Extrait de son Mémoire historique sur le Pays de Vaud (1802)», dans RHV, 2004, p. 165-178. Nous reprenons les principes d'édition adoptés par Michel Pahud, à savoir la modernisation de l'orthographe et de la ponctuation.

² *Ibid.*, p. 167.

³ Auguste VERDEIL, *Histoire du Canton de Vaud*, Lausanne, 1854, t. III, p. 429-431.

Sur la conspiration de Malley, voir Sandra CHAILLET-BERSET, «La conspiration de Malley: événement exemplaire d'une période charnière (1798-1802)», dans RHV, 1990, p. 11-47.

commenté par Michel Pahud constitue une sorte de long prologue au texte édité ci-après. Cette introduction évoque, premièrement, le succès de la pétition des treize signataires en faveur du rattachement du Pays de Vaud à Berne⁵. En présentant cette collecte de signatures, le ci-devant seigneur d'Orny cherche à montrer que les Vaudois partisans de Berne avaient d'abord utilisé des moyens légaux pour parvenir à leurs fins. La seconde partie est, quant à elle, consacrée aux causes et au déroulement de la révolte des Bourla Papey⁶. Si Antoine-Charles de Gingins nous fait un récit détaillé de ce soulèvement, c'est pour mieux mettre en évidence l'attitude partisane des autorités vaudoises en cette année 1802. L'auteur veut montrer le contraste saisissant qui existe entre les peines infligées aux chefs des Bourla Papey et celles requises pour les partisans de Berne, suite à l'affaire d'Orbe.

Revenons d'abord sur le contexte dans lequel éclata cette insurrection, la prise d'Orbe. En juillet 1802, après avoir tenté d'accaparer le pouvoir au moyen de coups d'État, les fédéralistes, écartés des instances dirigeantes, profitent du retrait des troupes françaises pour soulever le pays contre le gouvernement en place. Un comité, qui regroupe les réactionnaires bernois et les mécontents des cantons primitifs, organise le soulèvement de plusieurs cantons⁷. Rien ne sert ici de résumer la suite, il suffit de lire l'extrait du *Mémoire historique sur le Pays de Vaud* d'Antoine-Charles de Gingins publié ci-après.

La lecture de ce mémoire demande toutefois d'être attentif à plusieurs points. Il faut d'abord garder à l'esprit que l'auteur est un fervent partisan de Berne⁸. De ce fait, il dénigre systématiquement les actions et les décisions de ses adversaires politiques. Par opposition, dès qu'il évoque ses amis réactionnaires, Antoine-Charles de Gingins a tendance à magnifier leurs agissements. Il est aussi indispensable de remettre en question les chiffres avancés dans ce texte. Par contre, concernant les événements en eux-mêmes, nous pouvons tout à fait croire le cidevant seigneur d'Orny; la confrontation avec d'autres sources n'a jamais révélé de contradiction notable⁹.

Quel est donc l'apport de ce *Mémoire historique sur le Pays de Vaud* d'Antoine-Charles de Gingins pour l'historien qui s'intéresse à la prise d'Orbe? Tout d'abord, il nous offre enfin la possibilité de connaître une version différente des événements. En effet, les sources officielles

⁵ Sur la pétition du 22 juin 1801, voir Élisabeth KASTL, Henry-George de Mestral (1770-1849): actions contre-révolutionnaires et opinion sur l'indépendance vaudoise, Lausanne (mémoire de licence), 2000.

⁶ Sur ce soulèvement, voir Michel PAHUD, « L'insurrection au village : nouvelles pistes sur les Bourla Papey », dans Le Canton de Vaud de la tutelle à l'indépendance (1798.1815). Regards nouveaux sur l'économie et les finances, les Bourla Papey et la contre-révolution, sous la direction de François JEQUIER, Lausanne, 2003 (Études & Enquêtes 30), p. 41-73.

⁵ Sur les comités contre-révolutionnaires d'Helvétie, voir Luce Badini, La prise d'Orbe du 30 septembre 1802 : un

épisode méconnu du soulèvement fédéraliste de 1802, Lausanne (mémoire de licence), 2005, ch. III.

Pour mieux connaître Antoine-Charles de Gingins, voir l'article de Véronique ANTILLE dans le présent volume, ainsi que son mémoire, Les de Gingins face à la révolution vaudoise. Vie quotidienne, bouleversements et résistances, d'après la correspondance entre Wolfgang Charles de Gingins et son fils Antoine Charles (1798-1804), Lausanne (mémoire de licence), 2005.

Notamment avec le registre de la Municipalité, AC Orbe, Registre de la Municipalité d'Orbe, n°12, dès le 2 juin 1801 au 29 mars 1804, p. 181-183.

utilisées jusqu'à présent émanaient de personnes ayant vécu la prise d'Orbe depuis l'extérieur de la ville. Le témoignage du ci-devant seigneur d'Orny nous permet, pour la première fois, de découvrir l'affaire d'Orbe de l'intérieur du bourg urbigène. Bien sûr, les registres de la Municipalité d'Orbe nous renseignent aussi sur les événements survenus en ville, mais de manière assez grossière cependant. Le Mémoire d'Antoine-Charles de Gingins reste indispensable pour connaître les détails de cette occupation. N'oublions pas que l'auteur de ce récit participa activement à cette insurrection, il figura même parmi les meneurs. N'ayant pas été témoin de tous les incidents, certainement s'inspira-t-il des discussions qu'il eut avec ses différents camarades.

Ce document est aussi d'une extrême importance pour qui veut connaître les facteurs déclenchants de cette expédition. En effet, Antoine-Charles de Gingins explique très clairement que Louis Pillichody¹⁰ a agi en suivant les ordres reçus de l'armée confédérée. Celle-ci avait aussi envoyé des renforts aux insurgés vaudois par le lac de Neuchâtel, fait confirmé par les sources officielles. Ce mémoire remet donc totalement en question la thèse d'une conspiration exclusivement vaudoise soutenue par Verdeil¹¹.

Dans l'état actuel de la recherche, aucun autre document ne nous renseigne aussi précisément sur les agissements des réactionnaires du Nord vaudois en automne 1802. Peut-être qu'à l'avenir, l'ouverture de nouveaux fonds privés nous réservera de bonnes surprises!

« MÉMOIRE HISTORIQUE SUR LE PAYS DE VAUD » (SUITE)

La capitulation de Berne portait que le gouvernement pourrait se retirer à Lausanne avec vingt pièces d'artillerie et toutes ses troupes qui consistaient environ en deux mille hommes de troupe réglés et en mille révolutionnaires de toutes les parties de la Suisse, particulièrement des Vaudois¹².

On avait été forcé d'accorder cette capitulation parce qu'on manquait d'artillerie, de munition, parce que la capitulation de Zurich avait mis Andermatt¹³ à même de marcher sur Berne, et que les secours des autres cantons étaient encore éloignés. Si les Bernois avaient envoyé dans les premiers moments des courriers à leurs amis du Pays de Vaud, le gouvernement était happé à son passage, car tout le Vully et Morat étaient prêts à prendre les armes; ou le château de Lausanne était enlevé et occupé. [Le] g[énéral] B[achmann] en avait le plan et les moyens¹⁴. Mais faute de cette légère précaution (qu'il en a coûté), on ne fut instruit de leur honteuse retraite

Voir Sébastien RIAL, «Le Vaudois qui ne voulait pas l'être: Louis Pillichody (1756-1824)», dans Vaud sous l'Acte de Médiation 1803-1813. La naissance d'un canton confédéré, textes réunis par Corinne CHUARD et al., Lausanne, 2002, (BHV 122), p. 67-72.

¹¹ Voir note 3.

L'acte de la capitulation de Berne, datant du 18 septembre 1802, est reproduit dans VERDEIL, *Histoire du canton de Vaud*, t. III, p. 416-417.

Joseph-Leonz Andermatt (1740-1817). Général de l'armée du gouvernement de l'Helvétique. Voir DHS, t. I, p. 304.

Le général Niklaus-Franz von Bachmann (1740-1831). La Diète de Schwyz lui confia le commandement suprême des troupes confédérées. Voir DHS, t. I, p. 657-658.

que le surlendemain, le même jour que le gouvernement vint coucher à Moudon avec une partie de ses troupes. Ceux qui connaissent le prix des moments doivent sentir combien ceux qu'on perdit étaient précieux et que vingt-quatre heures de plus ou moins donnaient ou étaient le temps d'exécuter le plan susdit.

Le gouvernement arrive donc à Lausanne sans obstacle¹⁵, il y fut reçu avec toutes les marques de mépris et de la plus froide indifférence, mais les troupes de confédérés n'avançant point, celles du gouvernement et les mesures que prit Monod¹⁶ continrent les honnêtes gens, ils terrorisèrent et en forcèrent même beaucoup à se déclarer pour une cause qu'ils détestaient¹⁷. Avant de parler des mesures que Monod prit dans ce moment, il faut faire connaître ce personnage luimême et les mesures préparatoires qu'il avait prises depuis qu'il était préfet.

Monod est un homme qui peut avoir 50 ans, qui a des moyens, un caractère altier et violent. Il est de Morges, avant la révolution il occupait la place d'assesseur baillival et avait de Leurs Excellences le poste des sels, un des plus lucratifs de ce ci-devant bailliage. Il fut un des premiers boute-feu de la révolution, membre de l'Assemblée provisoire, et un des cinq qui composaient du commencement la Chambre administrative, il montra d'abord un caractère dur, altier, véhément, mais juste. Puis sur quelques contradictions¹⁸, il se jeta dans le parti des Jacobins, quitta le pays au premier petit échec qu'ils eurent, et alla grossir à Paris le Club des Suisses qui professent ces mêmes principes¹⁹.

Il vient de Paris immédiatement occuper le poste de préfet national, personne ne s'y attendait, il semblait tombé des nues, on ne comprenait rien à cette nomination, nommer un homme du parti qu'on devait et semblait vouloir comprimer pour être le premier magistrat de ce pays semblait inconcevable²⁰. A présent, on sait que ce fut Füssli²¹ et Rüttimann²² qui le firent élire, et il faut avouer qu'ils connaissent et savent choisir leur monde. J'ai déjà dit qu'il signala son avènement en exigeant l'amnistie des brigands²³ et en conférant la place de préfet de Cossonay

¹⁵ ACV, H 36/3. Lettres du Département de l'intérieur au préfet, p. 142-143 : le gouvernement helvétique arrive à Lausanne le 20 septembre 1802 au soir.

Henri Monod (1753-1833). Préfet du canton du Léman de 1802 à 1803. Voir Philippe CONOD, « Henri Monod (1753-1833) », dans Vaud sous l'Acte de Médiation, p. 27-31.

Le gouvernement helvétique avait conféré les pleins pouvoirs à Monod et placé les districts du canton du Léman situés le long des frontières sous l'autorité militaire. Voir le décret du 25 septembre 1802, dans Bulletin des arrêtés et décrets généraux de la République helvétique, Lausanne, 1798-1803, vol. VI, p. 271-272.

¹⁸ Les deux coups d'État du 7 janvier et 7 août 1800 ébranlèrent la conception que Monod se faisait de la politique. Voir Henri Monod, Mémoires de Henri Monod, Paris, 1805, p. 191.

¹⁹ L'adresse anarchique (automne 1800) fut le premier échec des «Jacobins». Selon de Gingins, ce fut la raison

du départ de Monod à Paris. Voir Clémy VAUTIER, «La destitution du tribunal du canton du Léman», dans *RHV*, 2004, p. 147-157.

Des incertitudes subsistent autour du retour subit de Monod. Voir à ce propos Michel PAHUD, *Les Bourla-Papey dans le district de Morges*, Lausanne (mémoire de licence), 2005.

²¹ Johannes-Heinrich Füssli (1745-1832). Député au Conseil législatif en 1800-1801, sénateur et membre du Petit Conseil (Département de l'intérieur) en 1802.

²² Vinzenz Rüttimann (1769-1844). Homme d'État lucernois, préfet national de 1798 à 1800. Membre du Conseil exécutif, puis sénateur et membre du Petit Conseil en 1802.

L'amnistie partielle des Bourla Papey, demandée par Monod, est adoptée le 17 août 1802 par le Sénat. Voir Johannes STRICKLER, Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803), t. VIII, p. 803-805.

à Duchat²⁴ et celle d'inspecteur général des milices du Pays de Vaud à Muret Grivel²⁵. Dès que les Suisses commencèrent à avoir des avantages, il prit des mesures plus actives encore pour empêcher le parti des honnêtes gens de s'augmenter et d'agir. Il parlait sans cesse au peuple de la liquidation définitive et presque gratuite des censes et dîmes, il organisa et mit sur pied dans chaque district une compagnie de brûle-papiers commandée partout par les plus furieux Jacobins, et leur confia en quelque manière la police, où pour parler en d'autres termes, il mit la sûreté publique entre les mains des brigands²⁶. Il commença des listes de suspects. Il faisait visiter les papiers de l'un. Il donnait les arrêts à un autre. Il faisait enlever un troisième²⁷. Personne n'était sûr un instant de sa liberté. La terreur devint telle au pied de la lettre que les honnêtes gens n'osaient plus s'aborder dans la rue, qu'on n'osait plus se voir, qu'on n'osait sortir, ni rester chez soi. Comme je l'ai dit, l'autorité était confiée partout à ce qu'il y avait de plus atroce, de plus scélérat. Et cela dans un pays qui avait joui depuis deux cent septante ans du gouvernement le plus paternel, où la plus petite injustice où le moindre acte arbitraire était une chose inouïe.

Les gens marquants furent obligés de fuir²⁸. Les autres furent forcés par la colonne mobile de brigands, de prendre les armes contre les Suisses dont ils attendaient leur délivrance et pour Monod et un gouvernement qu'ils avaient tant de raisons d'abhorrer. Le gouvernement fut si content et si enchanté du savoir-faire et de l'habilité de Monod que quand il vient à Lausanne, il lui remit tous les pouvoirs et le fit dictateur de fait²⁹. On ne peut assez dire à quel point il s'en gonfla. Il était ivre d'orgueil. Jamais pacha ne parla un langage si insolent, plus hautain. Il promit enfin à ses chers affidés l'abolition gratuite des droits féodaux, et pour consommer d'un seul jour la ruine publique, il dit que tous les biens nationaux, c'est-à-dire tout ce qui appartenait à l'État, tout ce qui constituait son unique avoir serait vendu³⁰. Jamais peuple ne gémit sous un pareil énergumène.

Cependant les Suisses accouraient de tous côtés sous leurs anciennes bannières pour chasser, par-delà les dernières frontières, un gouvernement qui leur avait causé tant de maux³¹. Toute la Suisse était réunie, il n'y avait que ceux que Monod forçait de marcher qui avaient l'air

²⁴ Jean-Isaac-Louis Duchat (1759-1829). Membre du Conseil des vingt-quatre de la commune de Cossonay en 1787, il est sous-préfet du district de Cossonay de 1798 à 1800, puis à nouveau en septembre 1802. Membre actif des Bourla Papey au printemps 1802.

²⁵ Benjamin Muret-Grivel (1764-1840). Inspecteur en chef des milices de 1799 à 1800 puis de 1802 à 1829. Voir François COJONNEX, *Benjamin Muret-Grivel, inspecteur des Milices vaudoises*, Yens-sur-Morges, 2003.

²⁶ Effectivement, lors de la levée des troupes, d'anciens Bourla Papey furent nommés aux postes de commandement.

²⁷ Monod a ordonné de mettre aux arrêts certains contrerévolutionnaires, Georges Crinsoz de Cottens et Antoine-Charles de Gingins notamment. Il a aussi fait visiter leurs papiers. Voir ACV, H 147 C. Lettre de

Duchat, sous-préfet de Cossonay à Monod. Cossonay, le 27 septembre 1802.

²⁸ Le major Pillichody quitte le Pays de Vaud pour Vaumarcus le vendredi 24 septembre 1802. Il est rejoint le 26 par Antoine-Charles de Gingins. ACV, H 147 A. Lettre de Doxat, sous-préfet, à Monod. Yverdon, le 28 septembre 1802; ACV, PP 111/59. Lettre d'Antoine-Charles de Gingins à son père. Vaumarcus, le lundi [27 septembre 1802] à 9 heures du soir.

Voir ci-dessus, note 17.

³⁰ Ce décret date du 22 septembre 1802. STRICKLER, *Actensammlung*, t. VIII, p. 1322-1323.

³¹ Sur le soulèvement fédéraliste d'automne 1802, voir Jürg STÜSSI-LAUTERBURG, Föderalismus und Freiheit. Der Aufstand von 1802: ein in der Schweiz geschriebenes Kapitel Weltgeschichte, 1994.

de vouloir le défendre. La lutte était intenable. Mais que cela faisait-il à Monod, il était décidé d'envoyer jusqu'au dernier Vaudois à la boucherie, d'exposer ce canton à toutes les horreurs de la guerre pour soutenir jusqu'au bout l'œuvre de ses iniquités. Les confédérés, qui étaient fâchés d'entrer dans ce pays où ils savaient qu'il existait encore tant de braves gens, envoyèrent le dimanche 25 septembre un ordre à Monsieur le colonel Pillichody de se mettre en tête des Suisses du Pays de Vaud et de voir s'il n'était pas possible de faire à eux seuls secondés seulement par cinq cents allemands ce qui avait été fait dans tous les autres cantons afin d'éviter à celui-ci les suites d'une guerre civile, les massacres, les pillages, et tout ce que la discorde a de plus affreux³².

Monsieur Pillichody saisit avec empressement cette commission, à laquelle l'honneur, l'amour de la patrie, l'amour de son pays l'invitaient également³³. Il ne calcula point ni les obstacles, ni les dangers. Il arrête son plan avec quelques amis. Il passe au péril d'être arrêté mille fois, traverse même le lac pour organiser les bons environs de Thierrens, puis revient, et fixe la nuit du 28 au 29 septembre pour le moment de l'exécution. Voici quel en était le plan: on devait faire trois rassemblements. Un à Thierrens, un à Concise, et un au Signal d'Orbe³⁴. Ces différents corps avaient chacun leurs officiers et devaient se réunir à la pointe du jour dans la ville d'Orbe. Là, on devait attendre les cinq cents Allemands qui devaient arriver la nuit suivante grossir son parti, marcher à Lausanne où l'on pouvait compter sur plus de six cents hommes, dissoudre le gouvernement, faire finir cette lutte de Suisses contre Suisses, et mettre le Pays de Vaud luimême dans le cas de s'énoncer librement s'il voulait se réunir à Berne ou s'il voulait faire un canton séparé.

L'exécution de ce plan demandait des préparatifs qui ne purent être faits si secrètement que Monod n'en soupçonna quelque chose. Thierrens était à [...] lieues de l'endroit qu'habitait Monsieur Pillichody, et d'un autre côté, Orbe était à la même distance. Les officiers qui devaient commander étaient à Lausanne ou dans d'autres parties du Pays de Vaud. Les uns à huit, les autres à douze lieues. Il fallait tout se dire par exprès et les communications étaient des plus difficiles. Le dernier jour, il n'y avait même plus aucun sentier de libre.

Les gens de Sainte-Croix, qui devaient arriver le soir à la nuit tombante à Concise, arrivèrent par un malentendu à la pointe du jour. Une partie fut prise et éventa entièrement le projet³⁵. Les autres se retirèrent au nombre d'environ cinquante sur les hauteurs de Mutruz près de Provence³⁶.

³² Ludwig Rudolf von Erlach (dit Hudibas) avait soulevé les paysans argoviens. A propos des soulèvements dans les autres cantons, voir STÜSSI-LAUTERBURG, Föderalismus, p. 325.

³³ Une requête rédigée en novembre 1805 par l'avocat de Felice sur l'ordre du colonel Duplessis évoque aussi une diversion orchestrée par les fédéralistes suissesallemands. ACV, PP 111/809.

³⁴ En 1798 déjà, Pillichody avait créé un réseau de recrutement pour la Légion Fidèle de Ferdinand de Rovéréa dans cette région. Voir à ce propos Sébastien RIAL, Vaincre ou périr. La légion fidèle de Rovéréa 1798, Lausanne, 2000 (BHV 119), chapitre V. Le 27

septembre 1802, le sous-préfet d'Échallens prévient Monod qu'un rassemblement de malveillants devait avoir lieu près de Thierrens. D'Albenas de Sullens, signataire de la pétition du 22 juin 1801, y a été vu. ACV, H 161 C. Lettre du sous-préfet d'Échallens à Monod. Échallens, le 27 novembre 1802.

³⁵ Les procès-verbaux de ces arrestations nous sont connus. Voir ACV, H 163 A. Trois lettres du sous-préfet d'Yverdon, François Doxat à Monod

Une lettre anonyme compte deux cent cinquante contre-révolutionnaires à cet endroit. ACV, H 161 C. Lettre adressée au sous-préfet Delachaux à Onnens. Le 29 septembre 1802.

Le préfet de Grandson fit venir à la hâte des troupes. Il en mit deux cents à Concise, un piquet à Onnens, un plus fort à Grandson³⁷. Il y avait deux cents hommes avec deux pièces d'artillerie à Yverdon, cent quarante-deux hommes à Orbe. Ces dispositions empêchèrent le village de Concise et plusieurs autres du district de Grandson de se joindre à la troupe de Monsieur Pillichody, qui se renforçait très lentement et ne put partir qu'à minuit.

Il avait pour vaincre tant d'obstacles environ cent trente hommes, mais la plupart bien déterminés. Il leur fit donner de bons fusils quatre mille cartouches et quatre drapeaux aux anciennes couleurs qui relevèrent infiniment leur zèle et leur courage. Puis, il commença sa marche par une nuit tellement obscure, qu'à deux pas on ne distinguait pas l'ombre de l'homme qu'on avait devant soi. On tourna Concise par des sentiers où des chèvres peuvent à peine passer. Là, on perdit le fils de Monsieur Pillichody, le cheval qui portait la caisse militaire consistant en trois cents Louis et une vingtaine de soldats. Enfin, après deux heures, on sort des défilés, on entre dans le grand chemin et l'on respire. En continuant la marche, on répand force proclamations qui annonçait le but de l'expédition, on tourne Onnens, l'on tourne Grandson. On arrive à La Thuillère où l'on ne trouve pas l'officier qui devait, de là, conduire la colonne à Orbe. Cela empêcha Monsieur Pillichody d'aller chercher celle de Thierrens. A La Thuillère, à Montagny, à Mathod, on trouve la milice sous les armes et allant à Yverdon grossir l'armée de Monod, on les traverse fièrement en leur montrant les drapeaux et les proclamations³⁸.

On arrive au Signal d'Orbe et l'on ne trouve personne. On fait halte. On compte la troupe, il n'y en avait plus que huitante-deux hommes, il était 8 heures et demie du matin et il y avait passé huit heures et demi qu'on marchait sans être arrêté un instant³⁹. On tient un petit conseil de guerre, on se décide à marcher sur la ville d'Orbe. A l'entrée, on désarme le corps de garde. Monsieur Pillichody et Chollet de Corcelles⁴⁰ prennent la moitié de la troupe, se précipitent sur la place où la garnison se rangeait en bataille. Monsieur de Chevilly⁴¹, l'autre moitié, fait un détour, prend la garnison en flanc, s'empare d'un canon au moment où l'on allait y mettre le feu, le tourne et au même instant toute la garnison se sauve avec la vitesse et l'épouvante d'un troupeau de lièvres. Il ne reste que le commandant, le citoyen de Joffrey⁴², bien honteux, bien capot. On est maître de la ville sans avoir tiré un coup de fusil, les drapeaux bernois flottent devant les casernes. La joie est à son comble parmi les gens bien pensants qui s'arment en arborant la cocarde rouge et noire, et pour comble de bonheur, on trouve d'excellents officiers:

³⁷ Un renfort d'environ cent cinquante hommes est envoyé par Vuillet, chef de trois bataillons d'élite du Pays de Vaud. Voir STRICKLER, Actensammlung, t. VIII, p. 1316.

³⁸ Le commandant Guignard évoque aussi le trajet des insurgés. ACV, H 161 C. Lettre de Guignard au préfet national Monod. Yverdon, le 30 septembre 1802.

La Municipalité d'Orbe et le juge Carrard comptent aussi environ huitante hommes. AC Orbe, Registre de la Municipalité d'Orbe, n° 12, dès le 2 juin 1801 au 29 mars 1804, p. 181 et Charles Burnier, *La vie vaudoise et*

la Révolution. De la servitude à la liberté, Lausanne, 1902, p. 362

⁴⁰ Jean-Louis Chollet. Propriétaire du château de Corcellessur-Chavornay depuis 1798.

⁴¹ Antoine-Charles de Gingins-Chevilly, l'auteur de ce mémoire.

Henri-Frédéric-Armand de Joffrey (1780-1836). Capitaine dans la 1ème demi-brigade vaudoise levée par ordre du général Brune en février 1798, il servit ensuite dans l'armée française.

Monsieur le Major de Cottens, son frère⁴³, Mes[sieurs] Victor Thomasset⁴⁴, son frère, Messieurs de Blonay⁴⁵, d'Estons et Plumettaz⁴⁶.

La garnison qui s'était faite abhorrer, reçoit des bourgeois, en se sauvant, des coups de pierre et deux coups de fusils qui blessent deux soldats⁴⁷, ce fut le seul et l'unique désordre, on fit proclamer de suite la proclamation suivante que :

« Comme le but de notre entreprise et les ordres même de la Diète suisse ne tendent qu'à rétablir l'ordre et la tranquillité dans notre patrie nous, le colonel Pillichody, commandant de la ville d'Orbe, ordonnons expressément à toutes les personnes qui s'y trouvent de ne molester, ni insulter personne, ni de fait, ni même de paroles, parce que nous serions obligés de le punir sévèrement et sans aucune grâce, pas même pour les femmes. »⁴⁸

Cette proclamation fut observée religieusement, on ne courba pas un cheveu à qui que ce soit, on fit même plus, on alla dans les maisons des Jacobins, les rassurer, leur tendre une main d'amitié, les prévenir du but qui était le rétablissement de la concorde. Un officier accompagna Monsieur de Joffrey jusqu'aux portes, on donna un passeport à Fornesy⁴⁹, on laissa même sortir tranquillement le farouche Maubert⁵⁰, qui quelques jours auparavant avait osé dire au préfet et sur la place publique qu'il faudrait assommer tous les propriétaires de droits féodaux.

Ensuite, la Municipalité ordonna d'obéir en tout au commandant de la place, et la ville fut aussi tranquille qu'elle aurait pu l'être dans la plus profonde paix.

Georges Crinsoz de Cottens (1765-?). Militaire, il fut officier au service des États-Généraux et major de la Garde royale de France. En juin 1801, il figure parmi les auteurs de la pétition pour le retour du Pays de Vaud à Berne. En 1807, il était capitaine-payeur au régiment suisse d'Affry, huitième de la garde royale, son brevet datait du 2 juillet 1816. En 1817, il cédait à son frère Victor, ayant repris du service en France, sa part du domaine avec le château de Cottens. Victor Crinsoz de Cottens (1769-1845). En 1787, il sert dans le régiment bernois de Stettler, puis Rochmondet, au service de Sardaigne. En 1794, il démissionne. Dès octobre 1797, il est commissaire de district pour quatre régiments de Vevey, Aigle, Lausanne, Moudon et le bataillon d'Avenches. Après la chute du gouvernement bernois, il entre dans la maison du prince Henri XIII de Reuss-Greiz. Il rentre en Suisse en 1802. Établi en 1817 au château de Cottens, il passe l'hiver à Lausanne.

Victor Thomasset (1766–1812). Fils du sous-préfet d'Orbe. Assesseur baillival de Romainmôtier de 1794 à 1796. Il a peut-être servi en Hollande. Au service de France, il participe aux campagnes d'Espagne, du Portugal et de Russie. Pendant la retraite, à Vilnus, il décède de la fièvre typhoïde le 23 novembre 1812. Émmanuel Thomasset (1772-1841). Fils cadet de Georges Thomasset, sous-préfet d'Orbe. Dès mars 1790, il est enseigne au régiment de May en Hollande. En 1797, il s'installe à Villars-sous-Champvent. En 1807 et 1808, il est syndic de ce village. En 1833, il vend son domaine et part s'installer à Yverdon. Voir la 2ème partie de la généalogie des Thomasset par M.

Benjamin Baudraz, à paraître dans *Recueil de* généalogies vaudoises, 2005.

Henri de Blonay (1776-1854). Il servit en Hollande dès 1790. A partir de la révolution vaudoise, il revint au pays et résida à Yverdon. Il passait les étés dans sa résidence estivale de Valeyres-sous-Rances. En juillet 1800, il est membre du Nouveau Cercle d'Yverdon. Il fut l'un des auteurs de la pétition du 22 juin 1801 pour le retour du Pays de Vaud à Berne. En 1813, il fut député du cercle de La Tour-de-Peilz au Grand Conseil vaudois. Il fut encore député de 1815 à 1841.

Plus de nonante Urbigènes sont dénoncés par la Municipalité pour avoir soutenu les insurgés. AC Orbe, Registre de la Municipalité d'Orbe, n°12, p. 184-185.

⁴⁷ Le registre de la municipalité d'Orbe donne une version des événements similaires et nous informe de manière détaillée sur ces coups de feu. AC Orbe, Registre de la Municipalité d'Orbe, n°12, p. 181.

⁴⁸ Cette proclamation a été publiée dans STRICKLER, Actensammlung, t. VIII, p. 1434.

⁴⁹ Henri-François Fornezy (1750-1811). Officier, nommé sous-préfet du district d'Orbe après les événements de septembre 1802, colonel brigadier au service de France. Voir Pierre-Yves FAVEZ et Gilbert MARION, Le Grand Conseil vaudois de 1803, 2002, Chavannes-près-Renens, 2003, p. 99

François-Jean-Louis Maubert (1769-1835). Notaire, greffier du Tribunal du district d'Orbe en 1798, puis à nouveau de 1803 à 1831. Il fut député de 1803 à 1808.

Ce qui avait empêché l'arrivée de la colonne de Thierrens, qui attendit toute la nuit sous les armes, forte de plus de deux cents hommes, fut que l'exprès qui portait l'ordre aux officiers qui devaient la commander [et qui] fut arrêté en chemin par les patrouilles de Monod. Celle du Signal d'Orbe s'était dispersée le matin, quant elle vit l'heure du rendez-vous passée. Elle rejoignit à la vérité et porta la troupe au nombre d'environ deux cent cinquante hommes. Si l'on avait eu la colonne de Thierrens qui aurait doublé les forces, il n'y a nul doute que quantité de villages qui en avaient envie auraient joint. Cent hommes de Vallorbe vinrent jusqu'à une demilieue puis s'arrêtèrent parce qu'ils trouvaient qu'on n'était pas assez en force, attendant cependant pour savoir si l'on se renforcerait⁵¹. Ce pernicieux exemple arrêta beaucoup de monde. On voit qu'un rien empêcha toute cette contrée de s'ébranler. Voilà les mouvements populaires, tout dépend de pouvoir rassembler d'abord une force qui rassure et attire les indécis.

A 3 heures de l'après-midi, il arriva une députation du village de Chavornay pour dire que si l'on voulait leur envoyer un drapeau, ils se joindraient à ceux qui étaient à Orbe. Aussitôt, Monsieur Victor Thomasset qui était arrivé la même nuit, venant de France pour prendre part aux efforts que faisaient les Suisses pour recouvrer leur liberté, demanda à y aller, prit trente hommes, s'avance jusqu'au milieu du village, où il trouva Potterat, un des chefs des brigands du mois de mai caché avec deux cents hommes. Ils firent feu sur lui. Monsieur Thomasset fut obligé de battre en retraite et de forcer le passage des ponts qui étaient déjà occupés. Il fit preuve d'autant de courage que d'habilité et ramena sains et saufs son drapeau et ses trente hommes.

Quand il revint, il commençait à faire nuit. Voici les dispositions que Monsieur Pillichody fit prendre. Il plaça trente-cinq hommes sous les ordres de Monsieur Many Thomasset au pont de bois; quinze au pont de pierre avec Monsieur le major de Cottens; quinze dans le jardin qui le domine sous Monsieur de Cottens le cadet; douze sur la promenade vis-à-vis la planche sous le tonnelier Ortlieb; quinze à la porte d'Yverdon sous Monsieur d'Etraz; vingt cinq au cimetière sous Heckel. Il établit de plus deux petits corps de garde en ville à portée de secourir le pont de bois et le pont de pierre, le surplus resta aux casernes sous le lieutenant Jaccard de Sainte-Croix. Les officiers, qui ne commandaient pas aux différents postes désignés allaient de l'un à l'autre et se portaient partout où ils étaient nécessaires. Tout fut parfaitement tranquille jusqu'à minuit. On voyait seulement une quantité de feux qui formaient un demi-cercle depuis le Dévin jusqu'à Chavornay⁵².

Juste à minuit, on entend trois coups de fusil dans le marais et un coup de canon du côté d'Yverdon qui annonçait le départ de la colonne d'Yverdon. L'attaque générale ne devait commencer que quand elle serait arrivée au Signal d'Orbe, ce qu'elle devait annoncer par trois coups de canon⁵³.

⁵¹ Une lettre anonyme décrit le trajet effectué par la quarantaine de Vallorbiers recrutés par Frédéric Thomasset ainsi que leurs hésitations. ACV, H 147 C. Lettre au préfet national, écrite dans le district d'Orbe. Octobre 1802

sz Voir aussi Jean-Daniel [GAUDIN], In memoriam: 19 novembre 1780 à 24 mai 1856, p. 28

⁵³ Ce plan d'attaque simultanée par les milices vaudoises n'a jamais existé. Le commandant Blanchenay qui arrivait depuis Cossonay ne savait pas que des renforts venaient depuis Yverdon. ACV, H 161 C. Lettre du commandant Blanchenay à Henri Monod. Orbe, le 1er octobre 1802

Ce plan était bien fait, s'il eût été suivi. Orbe était emporté d'emblée et tout ce qui s'y trouvait passé au fil de l'épée. Car la ville se trouvait cernée de trois côtés par plus de quatre mille hommes ayant un obus et trois pièces de canon. Mais le fameux Reymond⁵⁴, général du mois de mai, sachant qu'il y avait des seigneurs à Orbe et tout au plus deux cent cinquante hommes et qui voulait avoir l'honneur de prendre seul et de rapporter la tête des chefs sur des piques à Lausanne comme il l'avait promis, fit attaquer le pont de bois par la colonne qui était forte de plus de mille hommes et qui avait un canon.

L'attaque dura une heure et demie, la fusillade fut extrêmement vive, mais ses gens tiraient si mal que les balles passaient dessus le château, et au moins deux cents pieds au-dessus du poste qu'il attaquait. Monsieur Thomasset faisait répondre par un feu de file des mieux nourris. Ses trente cinq hommes chantaient pendant toute l'action un couplet qui avait pour refrain « Vive Berne ». Ils montraient un courage, une fermeté, une gaieté admirables. Il semblait qu'on était à une revue. On n'apercevait pas un symptôme de peur. Ce qu'un bon officier, brave et chéri de sa troupe peut faire. Soudain, on entend des cris, des hurlements affreux. Le feu cesse. La colonne de Reymond s'enfuit en abandonnant même très longtemps son canon. La déroute est complète. Ils se blessent les uns les autres en se croyant poursuivis et se sauvent jusqu'à Lausanne⁵⁵. Malheureusement qu'une nuit fort obscure empêcha les vainqueurs de poursuivre, même de jouir de cette débâcle d'un lâche ennemi qui lui était trente fois supérieure en nombre. Pas un des défenseurs du pont ne fut touché! Par contre le général Reymond reçut une balle dans le genou et ils eurent des tués et beaucoup de blessés.

A peine une demi-heure après, voilà la colonne d'Yverdon qui arrive au Signal et tire ses trois coups de canon; mais la colonne de Lausanne se sauvait à perte d'haleine et celle de Cossonay n'osa pas avancer, parce que la colonne d'Yverdon tirant aussi trop haut, ses boulets passaient par-dessus la ville et pleuvaient dans le chemin par où elle devait descendre⁵⁶. Il n'y eut donc qu'une colonne qui attaqua, elle était la plus forte. Elle passait douze cents hommes. Elle avait deux canons et un obus. L'action commença à 3 heures du matin. Le citoyen Guignard de Montcherand⁵⁷, officier de Génie en France, la commandait. Il fit feu pendant un bon quart d'heure avec ses canons et son obus. Mais comme il faisait nuit et qu'on ne faisait du bruit, il ne savait où il devait le diriger, et ne fit pas le plus petit mal. Comme personne ne bougeait, il fit avancer son infanterie. Elle vient jusqu'au pied d'un petit retranchement de poutre qu'on avait fait au milieu du chemin en avant de la porte d'Yverdon. Là, Monsieur Destraz les reçut avec un petit feu de file bien nourri. Il pouvait avoir trente hommes dans ce moment, il les mit en déroute.

⁵⁴ Jean-Antoine-Louis Reymond (1772-1821). Chef des Bourla Papey. Voir Jean-Claude WAGNIÈRES, Louis Reymond l'Insurgé, Écrits, Lausanne, 1998.

Voir aussi [GAUDIN], In memoriam, p. 31

⁵⁶ Ibid., p. 30-31.

⁵⁷ Henri-Louis Guignard (1765-1819). Ingénieur, capitaine du génie en France. Dresse le premier tracé de la

route du Simplon en 1801. Chargé de la répression des troubles le long du Jura. Commandant militaire d'Orbe en 1802. Voir FAVEZ et MARION, *Le Grand Conseil*, p. 108. Guignard affirme qu'il ne dirigeait que cent quarante hommes. ACV, H 161 C. Lettre de Guignard à Henri Monod. Orbe, le 1er octobre 1802.

Alors il y eut un petit intervalle puis Guignard fit attaquer avec de la cavalerie et de l'infanterie. Elle vint encore jusqu'au bord du retranchement, fut reçue de même et avec le même succès. Ce fut dans ce moment qu'on tira le petit canon dont on s'était emparé la veille et qu'on avait chargé de vingt cartouches, faute d'autres munitions. Après son explosion, on entendit des cris lamentables et je crois qu'une de ces balles alla tuer le grand David de Chavannes⁵⁸, dont la colonne avait si fort maltraité Monsieur de Cottens. Il y eut un nouvel intervalle, puis Guignard fit avancer ses canons qui firent halte à dix pas des poutres et tiraient chargés à mitrailles. On leur ripostait des coups de fusils par-dessus le retranchement. Monsieur Destraz montra beaucoup de valeur et de sang-froid, surtout pour un homme qui n'avait jamais servi. Un de ses soldats qui se distingua le plus fut un Mermoud de Sainte-Croix qui avait servi dans les hussards suisses et qui montra une étonnante intrépidité. Mais les cartouches commençant à manquer, le monde à déserter, le jour étant sur le point de paraître, se sentant entouré d'une force infiniment supérieure, Monsieur Pillichody fit commander la retraite, un quart d'heure avant 5 heures. On sauva les quatre drapeaux, et du reste chacun la fit comme il put⁵⁹.

On n'a jamais su au juste le nombre de morts et de blessés de l'armée de Monod. Ce qu'on a pu recueillir de plus vraisemblable était dix huit morts et une soixantaine de blessés. La blessure de Reymond, la mort de David, que ces deux brigands vinrent chercher en attaquant un corps, où, de dix officiers, il y en avait huit qui avaient des droits féodaux est remarquable. Était-ce un hasard, était-ce un coup de la Providence qui faisait punir ces deux coquins par ceux qu'ils avaient si injustement persécutés ?

La ville évacuée, Guignard tira au moins encore pendant une demi-heure sur la ville avant d'oser y entrer. Il entra enfin avec la marche bernoise, et en faisant crier par sa troupe : « Voilà le secours de Berne qui arrive, n'ayez plus peur. » A ce propos plusieurs personnes bien pensantes ouvrent leurs maisons, qui au même moment sont inondées de soldats de Monod, qui se précipitent dans tous les coins pour chercher s'il n'y avait personne de caché⁶⁰.

Plus de cinq mille hommes entrent dans la ville, sont placés à discrétion chez les bourgeois. Une dizaine de maisons sont pillées. Celles de Messieurs le colonel Duplessis, de Monsieur Deyrolles⁶¹, du brave Ortlieb, Heckel, Buttet⁶², Plumettaz sont les plus maltraitées. La même Municipalité, qui avait donné l'ordre d'obéir en tout à Monsieur Pillichody, impose les gens qui ont pris les armes et dont les maisons ont déjà été pillées. Monsieur le colonel Duplessis est imposé à deux mille cinq cents francs, quoiqu'il n'eût pas été à Orbe. Mais n'importe, il était un des

Jean-François-Daniel-David de Chavannes-sur-le-Veyron (1774-1802). Il participe à la révolte des Bourla Papey.

Les insurgés se sauvèrent par le chemin du Puisoir qui mène sur les berges de l'Orbe. De là, ils atteignirent rapidement les bois. AC Orbe, Registre de la Municipalité d'Orbe, n° 12, p. 182-183.

⁶⁰ Ibid.; Charles GILLIARD, «A Orbe et à Bellerive en 1802», dans RHV, 1935, p. 175. La Municipalité et

François Grandjean, témoin oculaire, ne corroborent par cette version des faits. Ils affirment que les Vaudois arrivèrent en criant: « Vive la République ».

⁶¹ Thomas-Philippe Dayrolles. Gentilhomme anglais qui épousa la fille du sous-préfet Thomasset. Il habitait à Orbe pendant la période de la République helvétique.

⁶² George Heckel et Louis Buttet étaient tous les deux municipaux à Orbe.

signataires et avait porté leur vœu au Premier Consul. Monsieur Plumettaz, maître de pension, est imposé à huit cent soixante-quatre francs. Le tonnelier Ortlieb à mille francs. Le libraire Heckel à huit cents francs. Monsieur Victor Thomasset à deux mille. Le lieutenant Carrard⁶³ à quatre cents francs pour avoir un moment arboré la cocarde bernoise. Madame Gout à trois cents francs pour avoir embrassé Monsieur Pillichody. Ils imposèrent jusqu'à des pauvres vignerons qui luttaient avec la misère⁶⁴. Heckel et plusieurs autres bourgeois qu'on put attraper furent menés liés et garrottés dans la prison d'Yverdon. [...] de Sainte-Croix, cadet de quatre frères, âgé de 17 ans, qui avait été de l'expédition, est massacré de la manière la plus infâme, deux heures après leur entrée quoiqu'il fût sans arme, quoiqu'il se rendît prisonnier, quoiqu'il demandât sa grâce. Ce fut la seule victime de cette glorieuse entreprise. Le château de Messieurs Pillichody et de Chevilly furent pillés et saccagés.

Le lendemain, Monod arriva et approuva tout ce qu'on avait fait, il jouit délicieusement de ses œuvres, et de la bonne compagnie qui s'était rassemblée autour de lui dans ce moment. Il y avait le général de Bons⁶⁵, Guignard, Blanchenay⁶⁶ le commandant des colonnes mobiles, qui avait forcé de marcher en Valais et dans les petits cantons, Claude Mandrot⁶⁷, son frère, Potterat⁶⁸, Maubert, Ducimetière et une foule d'autres chefs de brigands. On regretta seulement l'absence du général Reymond et du Grand David de Chavannes. Il applaudit au zèle et au savoir-faire de ses satellites, il dit qu'ils avaient pris les mesures les plus efficaces pour consolider les plaies de la patrie. Sa figure sinistre se dérida pendant quelques heures, puis il publia que Messieurs Pillichody, Bourgeois⁶⁹, de Blonay, Duplessis⁷⁰, Gingins d'Orny étaient coupables du sang qui s'était versé⁸. Il les chargeait de ses œuvres et c'était sûrement tout ce qu'il pouvait inventer de plus odieux. Mais déjà le public, déjà ses contemporains ont jugé entre les uns et les autres, déjà son nom est à celui d'Andermatt, et la postérité la plus reculée dira, Monod et Andermatt! Voilà les deux plus grands monstres que jamais la malheureuse Suisse a nourris dans son sein.

François-Salomon-Christophe Carrard (1754–1845). Il a étudié à l'Académie de Lausanne et à l'Université de Tübingen. Il est juriste de formation mais ne pratique pas le barreau. Ayant une fortune aisée, il s'occupe uniquement de ses affaires personnelles. François Carrard fut conseiller et syndic d'Orbe.

⁶⁴ A propos de la contribution d'Orbe, voir BADINI, La prise d'Orbet, ch. VI. Sur les trente Urbigènes imposés, sept étaient vignerons. Rappelons que l'année 1802 fut désastreuse pour les cultures, il avait gelé au moi de mai. Voir différents documents sous ACV, PP 111/809.

Jean-Louis de Bons (1762-1810). Officier vaudois au service étranger. Choisi comme général en chef des troupes vaudoises par les soldats, le 24 janvier 1798. Après 1803, il s'engage dans l'armée française.

⁶⁶ Antoine Blanchenay (1766-1841). Élève à l'école militaire de Colmar jusqu'en 1781. Service étranger, puis armée vaudoise. Membre de l'Assemblée électorale du canton du Léman en 1799. Commandant des troupes patriotes à Orbe en 1802. Voir FAVEZ et MARION, Le Grand Conseil, p. 44.

⁶⁷ Claude Mandrot (1756-1835). Avocat. Président du Tribunal du district de Morges de 1798 à 1800. Signataire de l'adresse anarchique de 1800, il est alors destitué. *Ibid.*, p. 120-121.

⁵⁸ Jean-Henri Potterat (1756-1827). Ancien chef des Bourla Papey. *Ibid.*, p. 154-155.

Jean-Louis Bourgeois des Clées (1741–1814). Conseiller de la ville d'Yverdon. Président du Nouveau Cercle d'Yverdon en 1800. Fut un des signataires de la pétition du 22 juin 1801 pour la réunion de Vaud à Berne. Il habite à Yverdon et Valeyres-sous-Rances. Souvent confondu avec François-Frédéric Bourgeois (1756-1824).

François Duplessis (1755–1833). Il sert au régiment d'Erlach. Il quitte le service de France, où il commandait une compagnie, en janvier 1788, à la suite d'un duel avec Benjamin Constant. Capitaine au service de Berne en 1789. Il reçut la grande médaille de Berne. Membre du Cercle des Amis de l'Ordre de la ville d'Orbe en 1800. Signataire de la pétition du 22 juin 1801 pour la réunion de Vaud à Berne. Décoré de l'Ordre du Lys en 1814.

Les hommes qui eurent le plus de part à ces atrocités furent après Monod, Guignard, de Bon, Blanchenay, Maubert et Ducimetière. Ce dernier, laquais, il y a quelques années, prit le fauteuil de président de la Municipalité en écrivant de son chef à l'ancien président d'Étienne, qu'il devait sentir lui-même, qu'il n'avait pas assez de capacités pour ces moments difficiles et qu'il avertissait qu'il prenait sa place.

Ces forcenés en agirent ainsi au moment où les confédérés étaient à la frontière, que serait devenu le Pays de Vaud s'ils avaient voulu exercer seulement de justes représailles⁷¹? Mais peu importait au citoyen Monod. Il avait sauvé sa fortune en Angleterre. Il avait fait quitter le pays à son fils et à sa femme, et il avait une barque prête à Ouchy pour se sauver en Savoie⁷².

Qu'on me permette ici de résumer les faits et de comparer en peu de mots la conduite des deux partis. Monsieur Pillichody entre à Orbe pour mettre fin à une guerre que le Pays de Vaud ne voulait, ni ne pouvait soutenir. Il ordonne de ne molester, ni d'inquiéter personne. Il laisse sortir ses plus forcenés ennemis, et vingt heures après les satellites de Monod entrent. Ils massacrent, ils pillent, ils frappent des contributions, ils lient et garrottent ceux qu'ils peuvent attraper. Ce tableau peint au juste les deux partis.

Quelque malheureuse que fût cette expédition, elle fit cependant un grand bien. Elle montre qu'il y avait des Suisses au Pays de Vaud. Elle fit une puissante diversion, et rendit vraisemblablement la bataille de Faoug moins meurtrière⁷³.

Monsieur May⁷⁴, qui arrivait sur le lac pour seconder cette entreprise, ayant appris qu'elle avait échoué, retourna à Morat, et les Confédérés voyant que le Pays de Vaud ne pouvait secouer ses chaînes, se déterminèrent d'attaquer l'armée helvétique⁷⁵.

Le 3 octobre à 10 heures du matin, l'action commença. Andermatt est culbuté sur toute la ligne, ses troupes ne tinrent nulle part. Les élites vaudoises, qui ne voulaient pas se battre, fuirent sans tirer un coup de fusil. Jamais victoire moins disputée et jamais victoire plus complète et plus décisive. Les Suisses n'avaient plus qu'à marcher. Les fuyards font douze lieues et ne s'arrêtent qu'à Lausanne. Les carrosses sont déjà attelés pour transporter le gouvernement à Genève, quand le général Rapp⁷⁶ arrive avec la Médiation de Bonaparte et l'ordre aux Suisses de se retirer et de mettre bas les armes.

On ne connaît pas encore toutes les suites qu'aura cet ordre fatal, mais on sait que le Premier Consul a été prévenu par les calomnies les plus atroces contre les Suisses et leurs prétendues

⁷¹ Il est vrai que fin septembre 1802, les troupes confédérées se trouvaient au nord-est du canton.

Monod possédait bien des fonds en Angleterre. De plus, son fils part effectivement à Londres le 3 septembre 1802. Ce dernier en parle dans ses mémoires. Voir Lausanne, BCU, IS 1920. Pb 1, Henri II MONOD, Mes souvenirs, écrits entre 1844 et 1845, p 52.

⁷³ A propos de la bataille de Faoug, voir STÜSSI-LAUTERBURG, Föderalismus, p. 225-230.

⁷⁴ Peut-être Charles May de Brandis. Il était major dans l'armée confédérée et participa à la bataille de Faoug.

STÜSSI-LAUTERBURG, Föderalismus, p. 228.

Les sous-préfets d'Yverdon et Grandson rapportent à Monod que plusieurs barques ont été vues près de Concise. Une lettre d'un officier de l'armée confédérée confirme l'existence de ces embarcations. Charles Monnard, Histoire de la Confédération suisse, Berne, t. XVII, p. 285. Lettre écrite à Morat, le 1° octobre 1802.

Jean Rapp (1771-1821). Depuis l'été 1800, il est l'aide de camp de Bonaparte qui lui confia plusieurs missions délicates.

liaisons avec les Anglais, avec les Autrichiens. Hélas, ils ne soupirent qu'à rétablir le repos et la tranquillité qui seule peut guérir leurs plaies profondes. Ils auraient chéri, ils auraient béni Bonaparte, s'il leur avait permis de ressaisir un état de choses qui avait fait si longtemps leur bonheur.

En attendant cet ordre eut les suites les plus fâcheuses pour le Pays de Vaud où Monod, conservant les mains libres, déplaça tous les honnêtes gens qui étaient encore dans les autorités⁷⁷, où il fit vendre les biens nationaux, où il fit présent des dîmes et censes qui appartenaient à l'État et qui faisaient son principal revenu⁷⁸. Mesure qui, si elle n'est pas rapportée, va assujettir notre pays aux impositions, qu'on avait le bonheur de ne point connaître, qui vont être la source de mille injustices, de mille vexations et enfin la source de la ruine d'un pays qui était parvenu à un tel degré de prospérité qu'il passait il y a cinq ans pour le plus fortuné de l'univers.

Ce même décret ruine deux cents familles honnêtes, les villes du Pays de Vaud, tous les hôpitaux et autres établissements publics dont les droits féodaux faisaient la principale richesse et que Monod a fait rembourser par des bons qu'il ne donnait encore que jusqu'à la concurrence de la moitié de la valeur, et qui perdait jusqu'au 48%.

Enfin la dernière mesure que prit Monod fut la convocation d'une assemblée pour nommer les députés de la Consulta⁷⁹. Dans cette assemblée siégeait Claude Mandrot, condamné à mort, et Potterat condamné à [...] ans de réclusion pour brigandage au mois de mai, et la majorité de cette assemblée était des fauteurs connus des brûleurs de papiers. Aussi nomma-t-elle Monod, Secretan⁸⁰ et Muret⁸¹ pour représenter à Paris les habitants du Pays de Vaud et pour offrir leurs vœux à Bonaparte. La terreur, la consternation des mesures de Monod était telle encore après son départ, et jusqu'a présent, qu'aucune commune ou association n'osa se réunir légalement pour envoyer un député protester contre ces atrocités et contre des mesures qui ruineront, dans un seul jour, la fortune publique et les fortunes particulières, et qui perdront sans retour ce malheureux pays, si une heureuse étoile ou le génie de Bonaparte ne le sauve⁸².

NOTE D'ANTOINE-CHARLES DE GINGINS:

^a Monsieur Bourgeois et Monsieur Duplessis n'avaient jamais été à Orbe mais c'était égal. Il les regardait comme ses ennemis.

⁷⁷ Par exemple, le sous-préfet d'Orbe, Georges Thomasset, réactionnaire reconnu, fut destitué.

⁷⁸ Voir ci-dessus, note 30.

⁷⁹ Voir l'arrêté de convocation du préfet national Monod daté du 27 octobre 1802. Il contient une liste nominative des membres. Bulletin des loix et décrets du Corps législatif de la République helvétique, Lausanne, 1798-1803, t. VI, p. 319 ss.

voir Bernard Secretan, «La famille Secretan autour de 1803», dans *Vaud sous l'Acte de Médiation*, p. 90-96.

⁸¹ Voir Danièle Tosato-Rigo, «Jules Muret ou la continuité au pouvoir (1759-1847)», *ibid.*, p. 32-37.

A propos de la Consulta, voir Denis TAPPY, «Les Vaudois à la Consulta », *ibid.*, p. 395-402.